EAUSERVICES
LES CAHIERS
Des solutions nouvelles
05 | pour tous les acteurs du territoire
Novembre 2016

COMMENT CONJUGUER PROTECTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ATTRACTIVITÉ ?

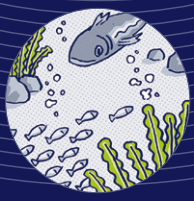

ENJEUX ET SOLUTIONS COLLECTIVES

suez

LES ENJEUX

La loi littoral a 30 ans. Votée dès 1986 pour penser l'aménagement, la protection et la valorisation des côtes françaises, elle reste d'actualité face aux pressions subies par le littoral. Zoom sur les enjeux et les mesures nécessaires pour maintenir l'attractivité d'un territoire remarquable.

Avec 7,7 millions de personnes ayant établi leur résidence sur les côtes françaises[1], une chose est sûre : le littoral a du succès. Mais, au fil des ans, ce territoire naturellement riche a été fragilisé par les pressions démographiques, foncières et écologiques qu'il rencontre. Aujourd'hui, les nombreux enjeux auxquels il fait face menacent directement son attractivité, donc l'essor économique de centaines de communes.

Parmi les principaux défis exigeant l'instauration prochaine de solutions adaptées, les collectivités devront, par exemple, garantir un littoral sain et des eaux de baignade sûres.
Sur ce point, le traitement des eaux usées est un élément capital, tout comme la prévention des dégâts causés par les intempéries qui, dans certaines zones très urbanisées, entraînent une multitude de polluants jusqu'à la mer.

Parce que le littoral doit son attractivité à la richesse de son patrimoine naturel, des mesures doivent également être engagées pour valoriser l'environnement, stimuler la biodiversité locale et, ainsi, renforcer l'identité des territoires. Concrètement, cela implique une meilleure gestion écologique des rivières, des ruisseaux et des bassins de rétention, trop longtemps utilisés comme déversoirs de déchets des activités humaines et industrielles.

Le littoral doit, enfin, se mettre à la page en adoptant des outils et des services modernes, adaptés aux attentes des habitants comme des plaisanciers : applications, sites Internet, etc. De ces mesures dépendront l'attractivité des environnements balnéaires et portuaires ainsi que leur accessibilité au plus grand nombre. C'est ainsi également que le littoral maintiendra son identité tout en assurant son développement.

1. Métropole et DOM-TOM.

COMPRENDRE LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI LITTORAL

› Le 3 janvier 1986, le Parlement français adopte à l'unanimité la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral.

— Également appelé « loi littoral », le texte concerne les communes de bord de mer et toutes celles qui se sont développées le long des grands lacs, des estuaires ou encore des deltas.
En tout, plus de 1 210 communes sont concernées par cette loi qui cherche à concilier la préservation des espaces naturels et le développement des activités économiques.
— Parce que la disparité des enjeux entre villes côtières est grande, la loi autorise les décideurs locaux à adapter la législation à leur territoire. Toutefois, des principes généraux ont été institués : possibilité de construire en continuité des zones densément urbanisées, mais pas dans le cadre d'un habitat diffus ; planification et limitation de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage ; aménagement d'espaces de respiration entre les espaces urbanisés ; limitation des aménagements dans les espaces remarquables.

LEXIQUE

CONTRAT DE BAIE

Programme territorial français institué en 1991 qui recense des actions environnementales dans le cadre d'une démarche globale. Le contrat de baie vise la gestion durable et collective de l'eau et des milieux naturels, mais aussi l'équilibre entre la préservation de l'environnement et les activités économiques. À terme, il s'agit de retrouver un bon état écologique des eaux et des milieux naturels, conformément aux directives européennes.

COMMUNES LITTORALES

Communes de métropole et des départements d'outre-mer riveraines des mers et des océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares, ou riveraines des estuaires et des deltas, lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux. (Source : ministère du Logement et de l'Habitat durable.)

7 500
KM DE LITTORAL DONT 5 500 KM EN MÉTROPOLE ET 2 000 KM EN OUTRE-MER.

1 212
COMMUNES CONCERNÉES, DONT 975 RIVERAINES DE LA MER OU DE L'OCÉAN ET 237 RIVERAINES D'UN LAC, D'UN ESTUAIRE OU D'UN DELTA.

50 %
DE LA POPULATION MONDIALE PEUT SE NOURRIR GRÂCE À L'OCÉAN.

97 %
DES RESSOURCES EN EAU SUR TERRE PROVIENNENT DE L'OCÉAN.

50 %
DE L'OXYGÈNE DISPONIBLE SUR TERRE EST FOURNI PAR LA MER.

269 000
TONNES DE PLASTIQUES FLOTTENT DANS L'OCÉAN.

10 %
DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE A CHOISI LES CÔTES FRANÇAISES POUR RÉSIDENCE.

Sources : ministère du Logement et de l'Habitat durable ; SUEZ environnement ; DDASS.

LES SOLUTIONS

Depuis des années, SUEZ accompagne les collectivités avec une gamme complète de services et de produits adaptés à leurs besoins.

01

MIEUX PROTÉGER LE LITTORAL DES ÉVENTUELLES POLLUTIONS DU RÉSEAU

– La recommandation

En amont du littoral, mettre en place une gestion dynamique des réseaux d'assainissement pour limiter les sources de pollution et réduire l'impact des épisodes pluvieux sur le milieu naturel.

– La solution

Aquadvanced® Assainissement est une solution permettant d'adapter la gestion du réseau d'assainissement de manière automatique lors des événements pluvieux. Elle s'appuie sur les données en temps réel issues des capteurs positionnés sur le réseau d'assainissement et dans le milieu récepteur (fleuve, cours d'eau, etc.) ainsi que sur des modèles prédictifs alimentés, entre autres, par des prévisions météo. Les informations traitées par un moteur de calcul permettent de définir des procédures de gestion optimale du réseau.

– Les bénéfices

- Avoir une vision globale et en temps réel du système d'assainissement et de la qualité du milieu récepteur, en aval.
- Disposer d'un outil d'aide à la décision pour la gestion quotidienne des opérations ou en situation de crise.
- Réduire les investissements en infrastructures complémentaires.
- Contrôler la qualité des eaux côtières pour préserver l'environnement et les usagers.
- Apporter des services d'information et d'alerte utiles au territoire et à ses habitants.

02

GARANTIR UNE QUALITÉ IRRÉPROCHABLE DES EAUX DE BAIGNADE

– La recommandation

Mettre en place une gestion active de la qualité des eaux de baignade.

– La solution

La méthode d'analyse de biologie moléculaire Gen-Spot® permet de réaliser des analyses bactériologiques (Escherichia coli et entérocoques intestinaux) dont les résultats sont délivrés en 3 heures. Il s'agit d'un indicateur reconnu et complémentaire à la surveillance réglementaire effectué par l'Agence régionale de santé, qui nécessite un délai de réponse de 48 h. Couplée avec des outils de modélisation, regroupant d'autres indicateurs comme l'état du système d'assainissement, les conditions océano-météorologiques…, la gestion devient prédictive et permet d'anticiper le risque de pollution pour la journée, heure après heure, 7 j/7.

– Les bénéfices

- Assurer une qualité de l'eau irréprochable aux baigneurs pendant l'ouverture des plages.
- Diagnostiquer rapidement la fin d'une pollution et permettre ainsi de réouvrir les plages plus vite, sans risques sanitaires pour les baigneurs.
- Une gestion qui permet donc d'améliorer le classement réglementaire des eaux de baignade en fin de saison, car moins souvent en fermeture.
- La possibilité d'une démarche de certification avec un label dédié à la gestion de la qualité des eaux de baignade.
- Un véritable atout, donc, pour conserver et développer l'attrait touristique des villes.

03

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

– La recommandation

Dépolluer et gérer des situations d'urgence.

– La solution

Le bateau *Mer propre*, d'une capacité de 2 tonnes, limite l'impact et permet la collecte des hydrocarbures à la surface de l'eau. Des barrages flottants absorbants sont installés afin de contenir les hydrocarbures.

– Les bénéfices

- Gérer efficacement la dépollution des eaux de baignade 24 h/24.
- Protéger le milieu naturel (aquatique et des rivages).
- Optimiser l'ouverture des plages.

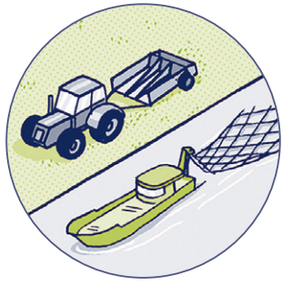

04

PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL LOCAL

– La recommandation
En amont du littoral, diagnostiquer et analyser les milieux aquatiques locaux.

– La solution
Des stations de mesure placées à des endroits stratégiques décèlent toute forme de pollution et la plate-forme d'analyse SIRENE Data suit en continu l'état des milieux aquatiques.

– Les bénéfices
• Évaluer en temps réel la température, la salinité, l'oxygène, la turbidité des eaux.
• Faciliter la mise en place d'actions correctives.
• Accélérer la protection de la population.
• Limiter la pollution de l'environnement et préserver la biodiversité.

05

RENFORCER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

– La recommandation
Améliorer la biodiversité marine, garante de la richesse du patrimoine naturel d'une région.

– La solution
Plusieurs programmes d'expérimentation de solutions de restauration écologique innovantes ont été menés ces dernières années sur des sites portuaires, comme dans le cas de MarsBioCity, visant à faire de Marseille une ville exemplaire à la reconquête de la biodiversité marine : réimplantation d'algues, installations d'habitats artificiels pour abriter certaines espèces de poissons, etc.

– Les bénéfices
• Améliorer l'état écologique des petits fonds côtiers.
• Assurer un suivi scientifique de la biodiversité présente dans les ports.
• Revitaliser les fonctions écologiques des fonds marins en redonnant toute leur place aux algues et aux poissons.

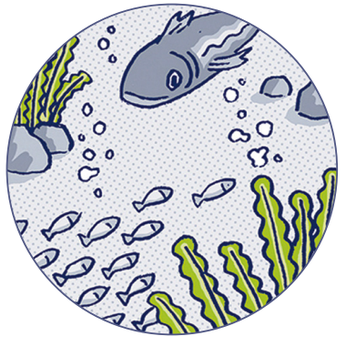

06

ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DES PORTS

– La recommandation
Aménager et moderniser les infrastructures portuaires pour en faire de véritables lieux de vie de la ville.

– La solution
SUEZ propose une offre globale de solutions modernes, innovantes et exemplaires dédiées aux ports de plaisance : augmentation de la capacité d'accueil du port (à flot ou à sec), sécurisation des accès, collecte des eaux usées et tri des déchets, offres de services de la capitainerie (conciergerie, conseil à la navigation), accompagnement des plaisanciers (matelotage), solution port connecté…

– Les bénéfices
• Optimiser la gestion des sites portuaires.
• Augmenter l'attractivité du port.
• Faire vivre le patrimoine naturel, économique et culturel local.
• Moderniser les services proposés aux plaisanciers.
• Préserver la qualité environnementale.

07

OPTIMISER LE CONFORT DES HABITANTS

– La recommandation
Répondre en temps réel à toutes les questions que se posent habitants et vacanciers sur le thème de la plage.

– La solution
L'application gratuite « Info Plages » apporte de nombreuses informations utiles, en temps réel : qualité de l'eau, conditions météo, force et direction du vent, couleur du drapeau, indice UV et même température de l'eau. Les utilisateurs de l'application peuvent également devenir acteurs en faisant remonter des informations.

– Les bénéfices
• Garantir un accès rapide et à jour aux informations relatives aux plages.
• Améliorer la qualité de vie des habitants et des plaisanciers.
• Renforcer l'attractivité du territoire.

RETENIR

Les côtes françaises sont des territoires d'une grande richesse qui se trouvent aujourd'hui fragilisés par les pressions démographiques et foncières. Qualité de vie et attractivité économique sont autant d'atouts qui méritent le déploiement de solutions sur mesure par les collectivités, en amont du littoral et dans le cadre d'un suivi dynamique.
C'est d'autant plus essentiel que 3,4 millions d'habitants supplémentaires sont attendus d'ici à 2030. Du suivi des réseaux de traitement des eaux usées aux applications pour Smartphones, SUEZ développe depuis des années un ensemble de produits et de services, uniques et innovants, adressés aux collectivités pour aider les territoires à affronter ces enjeux.

LES CAHIERS **EAUSERVICES**
Supplément édité par SUEZ, 16, place de l'Iris, 92040 Paris - La Défense.
• Directrice de la publication : Joëlle de Villeneuve. • Directrice de la rédaction : Nathalie Parinaud-Gouedard.
• Rédactrice en chef : Pascale Olard.
• Comité de rédaction : Jérémy Alonso, Hubert Dupont, Alexis Faivre d'Arcier, Dominique Vienne.
• Conception graphique et réalisation : ici Barbès 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris.
• ISSN : 1633-003 X • Crédits illustrations : Thomas Vieille.

Pour plus d'informations ou pour commander des exemplaires, adressez-vous à contact-eauservices@lyonnaise-des-eaux.fr